



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A202639

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Affaires générales

OBJET : Délégation de signature accordée à Monsieur Laurent GILGENKRANTZ en tant que Chef du service maîtrise de l'énergie de la direction des services techniques

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu le Procès-Verbal du conseil communautaire du 9 avril 2026 au cours duquel Monsieur Fabrice MICHELET a été élu président de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Vu l'arrêté n°A202625 du 14 mai 2026 portant délégation de signature aux membres de la direction générale de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Vu l'arrêté n°A202637 du 28 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric SCHNEIDER, directeur des services techniques,

Vu l'organigramme des services,

Considérant l'intérêt d'accorder délégation de signature à certains chefs des services opérationnels afin de faciliter la gestion des affaires communautaires,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° A202306 en date du 19 mars 2023 portant délégation de Monsieur Laurent GILGENKRANTZ, Chef du service maîtrise de l'énergie de la direction des services techniques, est abrogé.

Article 2 : Sous la surveillance et la responsabilité du président, délégation de signature est accordée à Monsieur Laurent GILGENKRANTZ, Chef du service maîtrise de l'énergie de la direction des services techniques, en toutes circonstances dans son domaine d'intervention pour la signature des :

- Documents financiers :

Bons d'engagement et pièces contractuelles relatifs à l'achat de combustibles et autres matériels, sur simple consultation de moins de 10 000 € HT ou après notification des marchés et accords-cadres à l'issue des procédures relatives aux règles de la commande publique (MAPA ou procédures formalisées).

- Documents administratifs :

Des actes relatifs à l'ajustement et/ou la modification des contrats liés à la fourniture d'énergie.

- Dépôt de plainte au nom de la communauté de communes Mellois en Poitou pour les infractions commises sur des équipements et des biens de la communauté de communes.

- Documents techniques :

Bordereaux de suivi des déchets (BSDA) pour l'enlèvement de l'amiante des bâtiments.

Article 2 : Le délégant exerce sa compétence concurremment avec les délégués.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes Mellois en Poitou est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux Sèvres, publié en ligne et notifié à l'intéressé.

Article 4 : Ampliation adressée au :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le
Signature :